



Colonnes à déchets ménagers, mode d'emploi

**OBJECTIF
PLUME**
**ALLÈGEONS
NOS DÉCHETS**


Une solution collective pour des cas particuliers

Pour répondre à des problématiques de stockage de bacs et d'accessibilité pour les véhicules de collecte, des colonnes à ordures ménagères avec contrôle d'accès par clé électronique sont installées à certains endroits dans les communes de Clisson Sèvre et Maine Agglo pour recueillir les déchets produits par les foyers concernés.

Comment ça marche ?

- Les foyers concernés seront contactés directement par Clisson Sèvre et Maine Agglo.
- Une clé électronique individuelle sera fournie à chacun de ces foyers.
- Cette clé permet d'ouvrir les colonnes de regroupement du territoire de Clisson Sèvre et Maine Agglo.
- Elle identifie le foyer à chaque ouverture de la colonne.
- La colonne est munie d'un tambour qui peut accueillir un sac de 30 litres maximum.

En pratique

C'est votre clé qui alimente en électricité, le mécanisme d'ouverture des colonnes à déchets. Votre clé fonctionne grâce à 2 piles AAA/LR03 - 1,5 V.

Si la clé est déchargée, vous ne pouvez plus utiliser les colonnes à déchets.

Afin de prévenir tout dysfonctionnement de votre clé, nous vous invitons à :

- Repérer l'état de charge de votre clé quand celle-ci est insérée dans la colonne
- Changer les piles quand elles sont déchargées.

L'écran de la colonne vous permet de visualiser

1. L'état de charge de votre pile
2. L'état de remplissage de la colonne
3. Les gestes que vous devez effectuer pour déposer votre sac («ouvrir» ou «fermer» la colonne)

La durée de vie moyenne des piles de la clé est d'environ 3 ans pour une utilisation normale.

En cas de problème technique, merci de bien vouloir nous le signaler au 02 40 57 57 80

Foyers concernés :

Absence d'espace de stockage :

Les habitations individuelles ou collectives ne disposant pas de jardin, de cour, de local pour ranger le bac de collecte en dehors des périodes de collecte.

Sites inaccessibles au camion de collecte :

Voies étroites, impasses, centre historique...

Habitats collectifs et lotissements :

Pour les nouveaux logements collectifs et lotissements en construction, le bailleur ou le promoteur pourront installer des colonnes de regroupement équipées de contrôle d'accès.

Quel est le tarif ? pour l'année 2019

Taille du foyer	Part fixe annuelle
1 à 3 pers.	80,78 € (8 ouvertures/an soit 4/semestre)
4 à 6 pers.	95,27 € (12 ouvertures/an soit 6/semestre)
7 pers. et +	122,20 € (16 ouvertures/an soit 8/semestre)

• Part variable : 1,25 € par sac supplémentaire

En cas de dégradation, de perte ou de vol, tout remplacement de la clé électronique sera facturé 25 €.



Comment utiliser les colonnes à déchets ménagers à clé ?

Le dépôt se déroule en 5 étapes :

1. Introduire la clé électronique jusqu'au bout
2. Attendre le "clic" et le message "Ouvrir" sur l'écran de contrôle
3. Ouvrir le tambour et mettre votre **sac de 30 litres**
4. Refermer le tambour
5. Retirer la clé

Attendre 3 secondes pour renouveler l'opération si vous souhaitez déposer un autre sac.



Un doute, une question ?

Contactez le service Environnement de Clisson Sèvre et Maine Agglo :
Tél. 02 40 57 57 80 ou www.environnement.clissonsevremaine.fr

